



# COMMUNE DE SAVIESE

## Conseil communal

### NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 28 avril 2014

L'exercice 2013 présente un compte de fonctionnement extraordinaire avec la présence d'un résultat fiscal extraordinaire.

La marge d'autofinancement se chiffre à CHF 13'734'371.--, dont CHF 4'381'439.-- d'amortissements ordinaires et CHF 6'575'000.-- d'amortissements complémentaires.

Le compte de fonctionnement présente des charges de près de CHF 35,0 mios et des revenus de CHF 37,8 mios, soit un excédent de revenus de CHF 2,8 mios.

Sans tenir compte du résultat fiscal extraordinaire de près de CHF 6,6 mios, le compte de fonctionnement présente des charges de près de CHF 28,4 mios et des revenus de CHF 31,2 mios, soit un excédent de revenus de CHF 2,8 mios. Considérant les amortissements ordinaires, la marge d'autofinancement se monte à CHF 7,2 mios.

Avec des investissements à hauteur de CHF 6'652'041.-- et une marge d'autofinancement de CHF 13'734'371.--, l'excédent de financement se monte à CHF 7'172'330.--.

L'endettement net par habitant en 2013 est de CHF 155.-- alors qu'il était de CHF 1'220.-- en 2012.

Le revenu extraordinaire a permis de réaliser un amortissement complémentaire de CHF 3,3 mios environ sur le réseau d'eau potable, la conduite d'adduction d'eau potable du tunnel du Prabé étant défectueuse. Par ailleurs, un amortissement complémentaire de CHF 3,3 mios environ a également été réalisé sur les routes communales.

Une recette extraordinaire ne doit pas influencer la politique fiscale de la Commune. Avant toute décision, l'ajustement du taux d'indexation doit être analysé en tenant compte globalement de l'évolution des recettes et des charges de la Commune.

La mise en application des modifications apportées au règlement sur la gestion des déchets a atteint les objectifs souhaités, tant légaux que le respect du principe de causalité.

Les comptes 2013 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil communal.

Les comptes 2013 de la Paroisse présentent un excédent de charges, supporté par la Commune de CHF 418'376.30 alors qu'il était de CHF 431'817.83 en 2012, soit une légère diminution de CHF 13'441.63.

Le Conseil communal relève les nombreux dons et offrandes versés pour l'entretien des vitraux de l'église. La loterie et le service cantonal des bâtiments ont également contribué à financer ces travaux.

Les assemblées primaire et bourgeoise présentent les ordres du jour suivants :

#### **Ordre du jour de l'assemblée primaire**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2013 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2013 de la Municipalité
5. Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels – approbation
6. Rectification de la limite territoriale Sion – Savièse – approbation
7. Convention entre les Communes d'AggloSion - approbation
8. Divers

#### **Ordre du jour de l'assemblée bourgeoise**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2013 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2013 de la Bourgeoisie
5. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Savièse de M. Sébastien Favrod
6. Divers

Le Conseil communal a préavisé favorablement, pour l'année scolaire 2014-2015, les nominations suivantes pour le personnel enseignant :

- Anthoine Valérie, Savièse à temps partiel en 1P-2P ( 2 j/sem)
- Dorsaz Caroline, Savièse à temps partiel en 1P-2P ( 2 j/sem)
- Gummy Pauline, Champlan à temps partiel en 1<sup>E</sup> (4 ½ demi-journées/sem)
- Antille Sévrin à temps partiel au cycle d'orientation (sciences – 12 périodes)
- Jara Rios Malèn à temps partiel au cycle d'orientation (allemand – 12 périodes)  
déjà connu de la direction des écoles, car effectuée des remplacements au cycle d'orientation
- Amos Jonathan à temps partiel au cycle d'orientation (éducation physique - 11 périodes)
- Boule Anita, Savièse à temps partiel – enseignement spécialisé – 4 périodes de cours
- Odermatt Mayoraz Nadine, Savièse à temps partiel – enseignement spécialisé – 3 périodes de cours

L'AggloSion concrétise la collaboration intercommunale dans les tâches relevant des domaines de l'aménagement régional du territoire, de la mobilité et de la protection de l'environnement.

Cette convention est conclue au maximum pour la durée du projet d'agglomération, soit jusqu'au 31 décembre 2029, par les Communes suivantes : les Agettes, Arbaz, Ardon, Ayent (sans Anzère), Conthey, Grimisuat, Nendaz (uniquement Aproz), Saint-Léonard, Savièse, Sion, Vétroz et Vex.

Les communes sont autonomes pour les projets réalisés sur leur territoire (le suivi de la planification, la réalisation, ainsi que l'entretien). Les communes assurent donc sur leur territoire le financement des études et mesures, après déduction de la participation de tiers.

Excepté un refus, la convention entre les communes de l'AggloSion est acceptée telle que présentée par le Conseil communal. Cette convention sera soumise à l'approbation de l'assemblée primaire.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Conseil communal approuve la requête de M. Carlos Seabra Figueiredo et lui délivre l'autorisation d'exploiter pour le café-restaurant de l'Union, sous réserve de la publication au bulletin officiel.

Le Conseil communal est d'accord de mettre gratuitement à la disposition de la société Matchworld Football SA les infrastructures du stade de St-Germain pour l'organisation de la Valais Cup qui se déroulera les jeudi 3 et dimanche 6 juillet 2014, sous réserve du planning prévu pour l'entretien du terrain. Par contre, une participation financière n'est pas acceptée, la Commune prenant déjà à sa charge les frais d'entretien du terrain liés à cette organisation.

Sans un concept précis et détaillé, signifiant clairement une manifestation réduite, le Conseil communal ne rendra pas une décision positive pour l'organisation à Savièse de la 11ème édition de la trilogie.

Considérant l'accord donné par le service cantonal de l'agriculture après avoir pris connaissance des soumissions rentrées, le Conseil communal adjuge le mandat d'études pour le réseau écologique au bureau technique Arcalpin.

Une séance d'information sera organisée après la rentrée, vers la première quinzaine de septembre ou après les vendanges, où divers projets seront présentés à la population saviésanne (zones 30 km/h, complexe commercial et zone multisport et de détente à Oure).